

## Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2009

Le seize juillet deux mille neuf à dix huit heures, le Conseil Communautaire du Delta Sèvre Argent s'est réuni en la salle du Conseil au Siège du Delta Sèvre Argent à Rorthais, sous la Présidence de Daniel AMIOT, Président

**Étaient présents :** Daniel AMIOT, Président – Jean-Claude BONNEAU – Jean-Luc GRIMAUD – Claude MENARD – Joël LOISEAU – Didier VENDE – Jean-Pierre BODIN – Johnny BROUSSEAU – Frédéric ARNAUD – Catherine PUAUT – Gérard ALBERT – Serge LEDEUIL – Jean-Claude GARNIER – François GUILLOTEAU – Bruno BONNET – Thierry MAROLLEAU – Jean-Marie TALON – Gérard JOLLY – Jean-Marie GUILLET – Serge BOUJU – Jean SIMONNEAU – Jean-Joseph MARCEAU – Rachel MERLET – Jacky AUBINEAU – Yves GOBIN – Philippe BERTON – Thérèse BOISSINOT

**Absents, excusés, pouvoirs :**

Sébastien GRELLIER suppléé par Rachel MERLET – Yannick FORTIN suppléé par Jacky AUBINEAU – Louis ENOND suppléé par Yves GOBIN – Anne-Marie REVEAU suppléée par Philippe BERTON – Claude PAPIN suppléé par Thérèse BOISSINOT  
Pierre-Yves MAROLLEAU qui a donné pouvoir à Daniel AMIOT  
Jean-Marie COUSSEAU – Chantal MENARD – Serge CHAREILLE – Christian LENNE – Philippe BREMOND – Thérèse FIEVRE – Claude POUSIN – François PAILLAT

Date de Convocation : 9 juillet 2009

Secrétaire de séance : Joël LOISEAU

### 2) Création d'une zone de développement de l'éolien (ZDE) sur le territoire de la communauté de communes

La Communauté de Communes Delta Sèvre Argent a souhaité engager une démarche d'accueil et de maîtrise du développement de parcs éoliens sur son territoire en y créant une zone de développement de l'éolien (ZDE), conformément aux dispositions de la loi de programme n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale et introduisant notamment le principe de création de ZDE.

La communauté de communes a donc missionné le Cabinet ABIES afin que celui-ci étudie les possibilités d'implantation d'éoliennes sur le territoire communautaire.

Les résultats de l'étude ont été présentés lors du bureau communautaire du 9 avril dernier. A la lumière des conclusions du Cabinet ABIES, les membres du bureau ont constaté l'opportunité du développement de l'éolien sur le territoire et ont déterminé les possibilités de zonage, ainsi que leurs caractéristiques :

Zone	Localisation <sup>1</sup>	Surface	Recommandations	
			Puissance max produite	Nb d'éoliennes max
A	Est de Saint Aubin de Baubigné	737 ha	15 MW	5
B	Nord-est de Nueil-Les-Aubiers	823 ha	18 MW	6
C	Commune de Saint-Marsault	479 ha	10 MW	4

Par ailleurs, le bureau a indiqué que :

- Toute implantation d'éolienne devra respecter une distance de 500 mètres minimum par rapport aux habitations existantes.
- En tenant compte de la puissance du parc éolien de la Grâlière (8 MW), les seuils de puissance pourraient être les suivants :
  - puissance minimum : 8 MW
  - puissance maximum : 51 MW

*Considérant la nécessité d'adopter et de partager une politique de développement commune en matière d'accueil de parcs éoliens sur le territoire communautaire ;*

*Considérant que la création de la ZDE est subordonnée à l'existence d'une volonté commune des collectivités concernées, Vu la circulaire du 19 juin 2006 du ministère de l'industrie et du ministère de l'écologie définissant les dispositions relatives à la création des zones de développement de l'éolien terrestre ;*

<sup>1</sup> Une cartographie des zones est annexée à la délibération.

Vu l'avis favorable du bureau en date du 9 avril 2009,  
 Vu les délibérations suivantes :

Conseil Municipal	Date de délibération	Avis
Bretignolles	11 juin 2009	Favorable
Cerizay	29 avril 2009	Favorable
Cirières	20 mai 2009	Favorable
Combrand	25 mai 2009	Favorable
La Forêt sur Sèvre	18 mai 2009	Favorable
Mauléon	13 mai 2009	Favorable
Montravers	5 mai 2009	Favorable
Nueil-Les-Aubiers	29 avril 2009	Favorable
La Petite Boissière	26 mai 2009	Favorable
Le Pin	19 mai 2009	Favorable
Saint Amand sur Sèvre	28 avril 2009	Favorable
Saint André sur Sèvre	27 avril 2009	Favorable
Saint Jouin de Milly	20 mai 2009	Favorable
Saint Pierre des Echaubrognes	7 mai 2009	Favorable

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** la création d'une ZDE sur le territoire telle que définie ci-dessus

**AUTORISE** le Président ou toute autre personne habilitée à le représenter à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Acte rendu exécutoire  
 Après dépôt en Sous-Préfecture  
 Le: 20 Juillet 2009  
 Et publication ou notification  
 Du: 21 Juillet 2009



Pour extrait conforme  
 Le Président,  
 Daniel AMIOT

